



106579 - Ayant oublié qu'il a trainé une souillure majeure, lui suffit il de prendre le bain rituel prévu juste avant l'entrée en état de sacralisation?

question

Voici une personne qui s'est souvenue qu'elle avait contracté une souillure majeure lors de son premier pèlerinage. L'ayant oublié à son arrivée à l'endroit où il devait prendre le bain rituel précédant l'entrée en état de sacralisation , il s'est contenté de ce bain sans avoir nourri l'intention de le substituer au bain prévu après la souillure majeure, cela lui suffit il?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le fait de prendre le bain prévu dans le cadre de l'entrer en état de sacralisationremplace l'autre bain puisque le premier est institué. Le remplacement est d'autant plus valable que l'intéressé a oublié. Les jurisconsultes l'ont confirmé en ces termes: **Si on a nourri l'intention de procéder à un bain recommandé, il peut se substituer à un bain obligatoire.**Certains jurisconsultes limitent la possibilité au cas de l'oubli. Or le cas en question est conforme aux deux possibilités que donnent les deux avis.»